

Giron des Jeunes de l'Aubonne



Informations diverses mais néanmoins utiles



Giron des Jeunes de l'Aubonne *Informations diverses mais néanmoins utiles*

ORGANISATION GÉNÉRALE DU GIRON

RÔLE DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité central doit participer à une ou 2 assemblées de préparation du Giron sur convocation du Comité d'organisation.

Le Comité central est à disposition de la société organisatrice pour toutes questions relatives à l'organisation du giron

VISITE DES TERRAINS DE SPORT

Deux membres de la commission sport organiseront une rencontre avec le comité d'organisation et le(s) responsable(s) des sports afin de faire le point sur l'organisation des différents sports au moins 1 mois avant le giron.

Le mercredi précédant la fête, une visite a lieu pour régler les derniers détails.

Si tout n'est pas prêt lors de cette visite finale, une amende de CHF 150.- sera infligée à la société organisatrice.

DÉROULEMENT DE LA PARTIE OFFICIELLE

Tous les discours ne sont pas obligatoires, mais l'ordre est important !

1. Discours du Président d'organisation ou du Président de la Jeunesse
2. Discours de l'autorité cantonale ou fédérale
3. Discours de l'autorité communale
4. Discours du Président du Comité central
5. Discours de l'autorité religieuse
6. Discours des autres invités

7. Marche des drapeaux

8. Résultats des « Jeux »
9. Résultats du cross
10. Résultats du tournoi de sport
11. Résultats des tirs



Giron des Jeunes de l'Aubonne *Informations diverses mais néanmoins utiles*

JURY

Un jury est à disposition pour l'organisation des sports (tir à la corde, volley et cross) du Giron ou d'une autre manifestation sportive.

Il doit être convoqué suffisamment à l'avance et un repas et une boisson par personne doivent lui être offerts.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle de chaque Jeunesse est fixée à CHF 60.-

MATÉRIEL SPORTIF

Divers matériels sont à disposition pour l'organisation des sports (tir à la corde, volley, cross, etc.) du Giron ou d'une autre manifestation sportive.

Les prix des locations sont les suivants :

- Cordes de tir à la corde	2	CHF 50.- pour les 2
- Filets de volley-ball	5	CHF 50.- par terrain
- Marqueurs de volley-ball	5	gratuit avec le terrain
- Ballons de volley-ball	9	CHF 20.- pour les 9
- Chronomètres	4	gratuit

Le matériel louer devra être rendu propre et dans un bon état.

Le matériel cassé ou perdu sera facturé.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} avril 2011 et abroge toutes les précédentes révisions.

Adopté en Assemblée générale ordinaire à Gilly le 25 mars 2011.